



ASSOCIATIONS

Donner sans se tromper: suivez le label...

Bonne utilisation des dons, honnêteté des dirigeants, gestion rigoureuse... Depuis certaines « affaires » lamentables, la générosité, même calculée, avait pu marquer le pas. Le contexte économique la décourage. Pourtant, un label rassure, depuis 35 ans: le Don en Confiance. Mission: contrôler les associations et fondations qui font appel aux dons. Repérez le petit macaron bleu. C'est le gage qui rassure.

➔ En 2023, c'est une bonne nouvelle, la confiance des Français-es dans l'action associative se renforce (60 %) et encore plus chez les moins de 35 ans. Ce que nous révèle la 16e édition de l'Observatoire du Don en Confiance: le don n'est pas seulement une question de générosité! L'étude distingue une confiance plus forte pour les associations ou fondations qui œuvrent en faveur de la recherche médicale (71 %), la protection des animaux (71 %) ou encore l'aide en situation d'urgence (69 %). Les moins de 35 ans sont, eux, plus attachés à agir pour la protection de l'environnement (64 %), soutenir des projets dans les pays en développement (61 %) ou agir pour l'accès à l'emploi (59 %).

Confiance ne signifie pas aveuglement. L'étude montre que la crainte majeure des donateurs reste l'utilisation des fonds (67 %, +1 point vs 2022), devant le manque d'argent (56 %, +3 points) et ne pas se sentir solidaire de certaines causes (34 %, +2 points). Pour renforcer la confiance des donateurs, le Don en Confiance labellise près de 100 associations et fondations.

PRÈS DE 35 ANS AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ

L'objectif de la création du label, à l'origine: préserver et développer une relation de confiance avec les donateurs. L'association pratique un contrôle continu et indépendant, il s'appuie sur des règles déontologiques fondées sur des principes de transparence, d'efficacité dans la gestion, de respect du donateur et de probité et gestion désintéressée. « Avec cette labellisation, nous garantissons à nos donateurs la destination et l'utilisation des fonds collectés. Ils

savent en toute transparence que leur argent servira à la juste cause qu'ils ont choisi de défendre », affirme Camille Romain des Boscs, directrice générale de Vision du Monde, association de missions humanitaires labellisée.

Depuis dix ans, le label bénéficie d'une notoriété accrue et d'une assise au sein du secteur associatif et de son environnement institutionnel. Le grand public l'utilise de plus en plus comme une référence, gage d'un don efficace et en toute sécurité. Le label est octroyé aux organisations d'intérêt général volontaires, à la suite d'un audit. Lesquelles s'engagent à respecter les règles déontologiques du Don en Confiance et à se soumettre à son contrôle. Une centaine de bénévoles experts du Don en Confiance exercent un contrôle continu et indépendant des engagements auxquels elles souscrivent. Le renouvellement du label, qui intervient tous les trois ans, exige le même contrôle que pour une première labellisation. « On essaie d'apporter aux associations notre expertise. Nous assurer que les donateurs ont raison de donner à cette association », confirme Anne Rey, contrôleuse bénévole pour le Don en Confiance. L'organisme recherche d'ailleurs de nouveaux bénévoles dans toute la France pour assurer la fonction de contrôleur d'une organisation labellisée.

Le Don en Confiance appelle à la plus grande vigilance avant de donner à une cagnotte en ligne, forme virtualisée à grande échelle de l'appel à la générosité pour toutes sortes de « causes » qui n'en sont pas. L'abus de confiance ruine la générosité. Donnez en toute connaissance de cause.

PLUS D'INFORMATION: donenconfiance.org



Mathilde Ndiaye

responsable de la communication au Don en Confiance

*« On va donner par émotion,
habitude, en raison d'une
situation d'urgence ou aussi un
avantage fiscal... »*

Le Don en Confiance apparaît en 1989 sous la forme de l'association à buts non lucratifs qui perdure en 2023. En 1993, l'association adhère à l'International Committee on Fundraising Organizations (ICFO) devenu récemment Charity Monitoring Worldwide. De quoi s'agit-il?

Charity Monitoring Worldwide est une association internationale, elle regroupe des organismes de contrôle des associations et fondations qui font appel aux dons à travers le monde. Ce réseau mondial veille à ce que la collecte de fonds soit bien organisée et que les fonds collectés soient bien gérés.

Ses missions rappellent les nôtres, promouvoir la transparence et l'intégrité des activités des organisations faisant appel public à la générosité dans le monde, se positionner en tant que réseau international d'experts pour échanger savoir-faire et expérience en matière de contrôle de la générosité, élaborer des standards pour contrôler les organisations, diffuser de l'information relative au contrôle des organisations et aux activités de ces dernières.



**LE DOSSIER
JURISASSOCIATIONS
DES 30 ANS
DU DON
EN CONFIANCE**



Existe-t-il un baromètre mondial de la confiance? Comment s'y positionne la France?

En mars 2023, un baromètre de la confiance a été publié par Edelman. Il incluait 27 pays avec une moyenne générale de 59 % de confiance accordée aux associations et fondations concernées. La France affiche un niveau de confiance de 55 %, devant l'Australie, 53 %. Le pays où la population fait le moins confiance est le Japon, avec 38 %. À l'inverse, la Chine est le pays où le degré de confiance est le plus élevé: 78 %!

Le Don en Confiance publie également chaque année son Observatoire

de la Confiance dans les associations et fondations qui font appel aux dons en France. La confiance des Français dans l'action associative continue de se renforcer (60 %). La 16^e édition de notre Observatoire nous révèle que le don n'est pas seulement une question de générosité, mais surtout de confiance. Pour l'accorder, les Français disent être de plus en plus attachés à ce que les associations et fondations qui font appel aux dons soient contrôlées et fassent preuve de clarté et de transparence.

Votre création relève de l'initiative, dites-vous, « de grandes associations et fondations sociales et humanitaires soucieuses de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs... » Vous restez discret sur ces « grandes associations », pourquoi? Il n'existait donc rien de similaire auparavant en France? Et rien de similaire aujourd'hui?

La création du Don en Confiance à la fin des années 1980 était une demande qui émanait du secteur de la générosité lui-même. Toutes les organisations à l'initiative de cette création ne se sont pas forcément lancées dans la labellisation et on ne communique pas spécialement dessus pour éviter la confusion avec les associations et fondations labellisées « Don en Confiance ». Tout est accessible dans le dossier Jurisassociations des 30 ans du Don en Confiance.

Le Don en Confiance compte 120 bénévoles. Quelle est leur mission, comment procèdent-ils?

Vous dites bien « bénévoles ». Ce sont des profils hautement qualifiés qui ont exercé des fonctions de cadres supérieurs ou de dirigeants, tous secteurs confondus, et qui, pourtant, se doivent de suivre à leur arrivée au Don en Confiance un parcours de sélection et de formation rigou-



reux. Les contrôleurs veillent à ce que les organisations respectent en permanence la Charte de déontologie du Don en Confiance. À cette fin, ils produisent chaque année un rapport intermédiaire de situation et tous les trois ans un rapport de renouvellement du label adressé à la Commission d'agrément qui mesure les écarts entre les engagements pris et les pratiques réelles.

Chaque contrôleur est recruté par nos services, formé par ses pairs et dispose d'outils de travail renforcés ces dernières années pour une meilleure efficacité. Le contrôleur s'appuie sur son responsable de cercle de contrôleurs. Les responsables de cercle de contrôleurs sont nommés par le président du Don en Confiance, pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois.

Les contrôleurs vérifient la conformité des organisations aux exigences

de la Charte de déontologie du Don en Confiance en identifiant et en qualifiant les écarts, ils et elles produisent des rapports sur la conformité de l'organisation. Attention, le rapport exclut toute appréciation sur l'opportunité des missions menées par les organisations labellisées. Le donateur est seul juge dans ce domaine, l'important est qu'il dispose des informations nécessaires. C'est sur la base de ces rapports que se fondent les décisions prises par la Commission d'agrément – constituée de 6 à 12 membres, tous expérimentés, sans lien direct ou indirect avec les associations ou

fondations dont ils étudient les dossiers, nommés par le Conseil d'administration pour trois ans.

Vous parlez d'une Charte de déontologie du Don en Confiance, qu'en est-il ?

C'est une déontologie qui a été élaborée il y a près de 35 ans, consignée dans une Charte fixant des règles de bonnes pratiques dans les domaines du respect du donateur, de la transparence, de la recherche d'efficacité, de la probité et du désintéressement.

La création du Don en Confiance à la fin des années 1980 était une demande qui émanait du secteur de la générosité lui-même.



Le Don en Confiance fait constamment progresser sa Charte de déontologie. Il contribue à promouvoir les standards de rigueur et de transparence des associations et fondations labellisées « Don en Confiance » et, au-delà, de l'ensemble du secteur associatif qui fait appel aux dons.

Dans la mesure où il recouvre l'ensemble des aspects de la déontologie des associations et fondations et où il opère en continu, la mission du Don en Confiance est complémentaire de celles des autres organismes de contrôle tels que la Cour des comptes, l'Inspection générale des affaires sociales – Igas –, les commissaires aux comptes, etc.

Depuis une quinzaine d'années, le crowdfunding a explosé. Cette forme d'appel à la générosité du public a-t-elle changé en profondeur l'action du Don en Confiance? Est-il plus difficile de contrôler le

« fondement légitime » de telles démarches privées?

Le secteur de la collecte est en constante évolution mais les exigences du Don en Confiance prennent en compte ces évolutions. Le sujet des cagnottes en ligne est délicat pour les associations et fondations car il est difficilement contrôlable. Le Don en Confiance conseille de privilégier le don direct à une association ou fondation en fonction de la cause choisie.

Pourquoi, au fond, encourager la générosité?

Les associations, en complémentarité des pouvoirs publics, prennent en charge une bonne partie des missions d'intérêt collectif. La générosité est donc indispensable pour qu'elles puissent mener à bien leur mission dans l'intérêt général.

Votre charte prévoit que vous devez connaître les « attentes du public ». Quelles sont-elles?

La société évolue, les attentes des donateurs aussi, par conséquent la Charte de déontologie du Don en Confiance est en constante évolution. Par exemple: Les donateurs sont de plus en plus soucieux de l'impact de leur don, c'est pourquoi la Charte a introduit il y a quelques années des exigences portant sur l'évaluation des actions. Ou encore, un travail est en cours pour y introduire des exigences environnementales et éthiques, sujets de plus en plus prégnants pour les donateurs.

De façon générale, la motivation du don répond à quels réflexes de la part des donateurs? L'avantage fiscal éventuel qu'ils et elles sont susceptibles d'en tirer constitue-t-il un moteur ou au moins une incitation à donner plus?

La motivation au don est multifactorielle et propre à chaque personne. Y entrent l'émotion, l'habitude, une situation d'urgence, un avantage fiscal... Les principaux motifs de don aux associations et fondations demeurent la cause qu'elles défendent – 65 % +4 points par rapport à 2022 –, la traçabilité des dons – 56 % – et l'efficacité des actions menées – 52 %. 22 % des moins de 35 ans s'attachent au respect des critères de responsabilité environnementale et sociétale.

Parmi les facteurs qui jouent le plus dans la confiance que les Français accordent aux associations et fondations, on retrouve les principaux critères qui témoignent de la rigueur de leur engagement: afficher clairement ses missions et s'y tenir, rendre compte des actions menées, gérer rigoureusement les dons et contrôler l'organisation.

Enfin, en ce qui concerne les moins de 35 ans, les deux principaux items qui se dégagent sont la façon dont les associations et fondations communiquent avec leurs donateurs et ensuite leur réputation, sur Internet ou dans les médias et dans leur entourage.

Propos recueillis par **OLIVIER MAGNAN**

Le Don en Confiance fait constamment progresser sa Charte de déontologie.